



Problème de construction de bien immobilier

Par **ewargnier**, le **21/01/2008** à **10:01**

J'ai fait appel pour la construction de ma maison à une entreprise qui a pignon sur rure. J'ai signé mon contrat de construction en Aout 2005. La construction a débuté en juillet 2006, et au jour d'aujourd'hui 21 janvier 2008, aucune date de réception n'est encore posée. Il s'avère que le délai de construction est dépassé et que la maison n'est à ce jour pas finie. Mon problème est important car, déjà trois conducteurs de travaux se sont succédé sur le projet , et le troisième va céder sa place à un quatrième avant la réception. De plus,le chantier est resté en stand by durant plus de six mois sans aucune intervention et nous avons eu la surprise d'avoir affaire à une autre entreprise de maçonnerie pour terminer l'élévation des murs à la fin de cette période de jachère.Depuis deux mois et demi,les corps de métier se succèdent sur notre projet sans que nous soyons mis au courant de quoique se soit et avec trop peu de rendez vous de chantier, afin de terminer dans les temps or les délais ne sont pas honorés. A ce jour, aucun document ne nous a été fourni quand à la possibilité de nous verser les pénalités de retard. quels sont nos recours face au préjudice subi qui est à la fois financier et moral?